



Retour d'expérience



MONTFORT SUR MEU

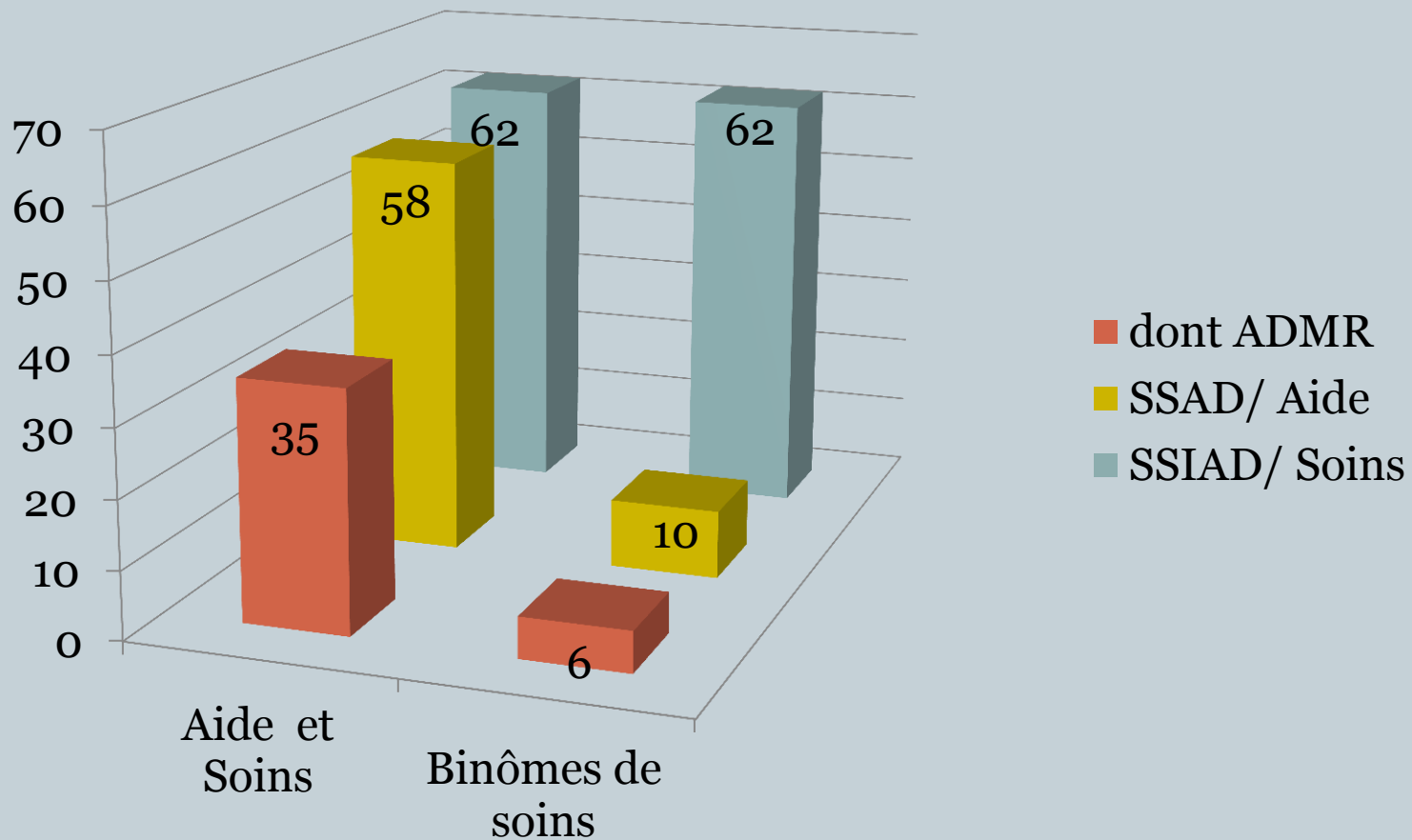
**PARTENARIAT
SSIAD - ADMR**



- Le SSIAD de MONFORT sur Meu intervient sur le canton de MONTFORT depuis 1987 auprès des personnes âgées dépendantes et handicapées.
- L'ADMR est implantée sur le territoire depuis plus de 60 ans
- Historiquement, ces deux structures sont complémentaires depuis de nombreuses années
- L'évolution de la dépendance des personnes âgées et handicapées vivant à leur domicile a amené les deux structures à développer une collaboration.



- Plus de 50% des personnes suivies par le SSIAD de Montfort sont également accompagnées par l'ADMR dans le cadre d'un financement APA ou MDPH.
=>2018: 35 personnes/ 62 - 2019: 27 personnes/ 51
- Sur ces prises en charge communes, on peut mettre en exergue, depuis 4 ans, une progression du nombre de binômes AS / AD pour la réalisation des soins de nursing chez les personnes les plus dépendantes.
=>2018: 6 binômes de soins /10 sont réalisés par le SSIAD et l'ADMR. En 2019: 3/6 actuellement.





- L'évolution de la dépendance des personnes suivies par le SSIAD et la complexité des situations, nous ont donc naturellement amenés à renforcer la collaboration avec les services d'aide à domicile. Et notamment avec le partenaire majoritaire du secteur, l'ADMIR de Montfort.

=> En juin 2018, nous avons formalisé ce partenariat par le signature d'une convention entre les deux parties.



- La volonté des deux structures d'apporter, aux patients/usagers communs, une prise en charge coordonnées et une qualité optimale d'aide et de soins pour assurer leur maintien à domicile, a abouti à la signature d'une convention de partenariat le 12 juin 2018.
- La finalité de cette convention est de formaliser et de développer un partenariat existant.



Les objectifs de la convention:

- ▶ Construire le projet d'accompagnement et de soins personnalisés.
- ▶ Planifier les interventions et articuler les passages journaliers.
- ▶ Organiser les interventions conjointes (binômes de soins).
- ▶ Echanger les informations nécessaires aux besoins et attentes des patients/usagers.



Les actions prévues:

- ▶ Communication aux patients/usagers de la mise en œuvre du partenariat.
- ▶ Réunions IDEC / responsable de secteur tous les 2 mois.
- ▶ Concertation téléphonique ou échange de mails
- ▶ Transmission par l'ADMR des plannings d'interventions hebdomadaires des AD
- ▶ Tableau de bord de suivi des prises en charges communes.
- ▶ Réunions communes entre les professionnels des 2 structures sur les situations présentant des problématiques spécifiques.
 - ▶ Veille commune sur les situations ADMR nécessitant un éclairage IDEC et/ou une prise en charge SSIAD- Repérage des fragilités.
 - ▶ Remontée d'informations vers les partenaires sociaux ou médico-sociaux du territoire
 - ▶ Mise en place de temps de formation communs.



- Amélioration des échanges entre soignants et aides à domicile via la mise en place d'un dossier commun au domicile des patients / usagers. Dossier partagé également avec les autres intervenants médico-sociaux.
- Plus de réactivité sur l'adaptation des plans d'aide et de soins.
- Vigilance accrue et partagée sur le repérage des fragilités aidé / aidant.
- Amélioration des remontées d'informations des agents de terrain vers l'encadrement.
- Mise en place d'une démarche commune de prévention de la dénutrition - en cours
- Echanges sur des situations ADMR nécessitant un avis IDEC



- Plus d'échanges pluridisciplinaires sur les situations complexes avec les gestionnaires de cas.
- Meilleure connaissance des problématiques patients/usagers pour les aides à domicile: risque de chute, de fausse-route, de dénutrition,...
- Compréhension des rôles et missions de chaque professionnel.
- Collaboration au bénéfice des usagers/patients pour les situations les plus « lourdes ».
- Ajustement des horaires de passage selon les besoins des patients/usagers et les contraintes respectives des services.



- Sécurité des systèmes d'information:
 - ▶ La responsable de l'ADMR ne dispose pas de la messagerie sécurisée e-santé.
 - ▶ Pas d'interopérabilité des logiciels de suivi.



- Outils communs:
 - ▶ pas d'outils communs de coordination et de planification.
 - ▶ Difficulté de mise en œuvre d'évaluations communes. Evaluations réalisées par des bénévoles pour le service ADMIR.
 - ▶ Difficulté de mise en œuvre de temps d'échange entre les agents de terrain des deux services.



- Mise en œuvre de binômes de soins AS/AD:
 - ▶ Délai de réponse en lien avec les difficultés de recrutement des aides à domicile.
- Relais entre les deux structures:

- ▶ **ADMR vers SSIAD:**

Manque de disponibilité en terme de place sur des situations nécessitant une prise en charge SSIAD
=>Dépassement de compétences pour les aides à domicile.

- ▶ **SSIAD vers ADMR:**

Délai de réponse très variable



- Développer des outils d'évaluation communs et selon les situations, réaliser ces évaluations au domicile en binôme IDEC/ responsable ADMR.
- Mettre en œuvre les formations communes AS/ AD sur le CH de Montfort: gestes et activation, utilisation de matériel de transfert, risque de fausse-route, nutrition...
- Accompagner les aides à domicile dans le repérage des fragilités dont les besoins psychologiques des patients/usagers communs => Recours à la psychologue du SSIAD dans le cadre des MND.
- Poursuivre l'action de prévention de la dénutrition.
- Développer la culture de l'écrit et de la traçabilité auprès des aides à domicile.



Extension du partenariat

En vue du projet de fusion des SSIAD de Montfort et Saint Méen le Grand à l'horizon 2021:

- Extension de cette démarche de partenariat sur le SSIAD de St Méen le Grand avec les ADMR de St Méen, Montauban, Becherel et Tinténiac
- Formalisation des actions existantes par une convention:
 - réunions communes sur situations ciblées
 - mise en œuvre de relais
 - mise en œuvre de binômes de soins

Partenariat SSIAD -ADMR

Merci pour votre attention